

LIVRE DE RÈGLEMENT
MUNICIPALITÉ DE CAYAMANT

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant
MRC Vallée-de-la-Gatineau

Règlement no. 175-08

Règlement abrogeant le règlement 163-07 concernant la bonification pour le service d'incendie

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal le
17 décembre 2007

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne McMillan propose et il est résolu unanimement que le présent règlement soit adopté.

Article 1.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récité.

Article 2.

Que le règlement 163-07 intitulé Règlement de politique interne – Bonification pour le service d'incendie est abrogé.

Article 3.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné :	Le 17 décembre 2007
Adoption du règlement :	Le 14 janvier 2008
Date de publication :	Le 23 janvier 2008

Suzanne Lamarche
Maire

Suzanne Vallières, g.m.a.
Directrice générale

Certifie copie conforme du livre de règlement
de la Municipalité de Cayamant en vertu de l'article 2816
du Code Civile du Québec

Suzanne Vallières, g.m.a.
Directrice générale